Charte de végétalisation de l'espace public de la ville de Bailleul

La Ville de Bailleul s'engage dans la végétalisation de ses rues, notamment en encourageant la participation de ses habitants.

Pour finaliser l'adoption de son projet de végétalisation et obtenir un **Permis de végétaliser**, le porteur/la porteuse de projet s'engage sur plusieurs points en signant la présente Charte :

- **Choix des végétaux**
  La/le signataire s'engage à ne pas utiliser de végétaux déconseillés (espèces invasives, urticantes…).

- **Respect de l'environnement**
  Le/la signataire s'engage à désherber manuellement et à utiliser des méthodes de jardinage écologiques.
  L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux est interdite.
  Seul l'engrais organique (terreau, compost…) est autorisé.

- **Sécurité et respect des contraintes techniques de l'espace public**
  Le/la signataire s'engage à :
  - garantir le passage et l'accessibilité
  La largeur minimale de passage à respecter pour la circulation piétonnière est de 1,40 m ; l'installation ne devra constituer aucune gêne pour la circulation ou l'accès aux propriétés riveraines.

Les installations ne devront pas gêner les accès aux véhicules stationnés, aux abri-bus, aux bus, aux passages piétons, aux bancs et devront respecter les accès pompiers…Elles ne devront pas gêner l'accès aux ouvrages techniques : trappes, grilles d'aération, boîtiers électriques, panneaux signalétiques…
- préserver les bâtiments et le mobilier urbain
- préserver les arbres
- choisir des jardinières et éventuels éléments de décoration compatibles avec le patrimoine et l'esthétique du site

- **Entretien**
  Le/la signataire s'engage à assurer :
  - l'entretien : arrosage, soin et renouvellement des végétaux, limitation de l'emprise sur le trottoir.
  - la propreté (élimination des déchets).

En cas de non-respect de ces règles, la Ville rappellera par écrit ses obligations au/à la signataire.

En cas d'absence de réponse dans le mois, elle pourra mettre fin au permis de végétaliser.

Je soussigné·e Madame/Monsieur……
résidant ……
m'engage à respecter les différents points de la Charte de végétalisation de l'espace public de la Ville de Bailleul.

Fait à Bailleul, le …… *Signature :*

Bailleul
une ville à la campagne